On pourrait dire la même chose d'un régime de contingentement. Ces questions sont peut-être connexes, mais on devrait les étudier séparément du problème même du dumping. Je félicite le ministre d'avoir nommé dans le passé des fonctionnaires spéciaux et dûment formés en vue d'appliquer les règlements concernant le dumping. Je sais que le ministère, sûrement à l'échelon supérieur, se rend parfaitement compte du problème que pose aux marchés canadiens le dumping de marchandises produites aux États-Unis. Je voudrais être certain que ces règlements sont appliqués vigoureusement et rigoureusement en tous points.

A une époque où nous devons reconnaître la nécessité de l'expansion des échanges, où toutes les nations sont interdépendantes au sein d'une économie mondiale en pleine expansion, nous devons souligner les avantages que comporte l'expansion des nombreux aspects du commerce libre. Cependant, la question du dumping est grave. Elle est portée à mon attention presque chaque semaine par diverses personnes et sociétés de ma circonscription. Je sais que le ministre a pris des mesures vigoureuses au sein de son ministère pour former des fonctionnaires au niveau régional, qui sont chargés de mettre en vigueur nos règlements relatifs au dumping. Comme le préopinant l'a dit, dans ma région, non seulement l'industrie textile en est atteinte. mais d'autres industries aussi.

Pour me résumer, donc, j'aimerais remercier le ministre des grandes améliorations qui ont été apportées aux immeubles, dans ma circonscription, par le service de l'aménagement. J'aimerais le féliciter également de la courtoisie dont les fonctionnaires de la douane font preuve envers le public, qu'il s'agisse de Canadiens ou de visiteurs étrangers. De toute façon, ce sont des ambassadeurs de bonne volonté, pour notre population et notre pays. J'aimerais signaler également que les règlements relatifs au dumping devraient être rigoureusement appliqués à tous les échelons, et cela jusqu'à l'échelon régional; le ministre nous dira peut-être si des progrès ont été réalisés dans ce sens.

M. Fisher: J'ai des questions à poser sur quelques points secondaires. Le premier, c'est la sorte de censure exercée par le ministère sur les publications obscènes. Le ministre se souviendra peut-être que j'ai été passablement effrayé,—je le suis encore d'ailleurs,—par la mesure législative présentée l'an dernier par le ministre de la Justice en vue de modifier le Code criminel. Comme je l'ai fait voir à cette époque, cette loi met entre les mains des magistrats et des procureurs généraux des provinces des pouvoirs qui semblent les autoriser à jouer le rôle de censeurs pour tout le pays. Dans une cause récente, un

juge de Montréal s'est prononcé contre Lady Chatterley's Lover, de D. H. Lawrence, et je n'ai pu savoir si, par suite de cette décision, des instructions avaient été transmises à tout le pays par l'entremise du bureau du procureur général à Québec.

J'ai vu dans plusieurs journaux que la vente de Lady Chatterley's Lover est aujourd'hui interdite au Canada, et je voudrais savoir si les fonctionnaires du ministre ont reçu l'ordre d'empêcher cet ouvrage d'entrer au Canada. Je sais que la plupart des exemplaires mis en vente au Canada ont dû passer par la douane.

J'aimerais savoir aussi quel effet la nouvelle loi a eu sur la façon dont les fonctionnaires du ministre ont examiné la littérature importée au Canada. J'aimerais savoir combien de livres le ministre a lui-même déclarés inadmissibles après examen au cours de la dernière année, et s'il est en mesure de me dire, peut-être pas en comité, mais en particulier ou en réponse à une question au Feuilleton, quels sont ces livres.

J'aimerais aussi qu'il nous dise ce qu'il fait à l'égard du problème dont il a été question concernant les publications obscènes et les matières obscènes sous forme de disques, enregistrements sur ruban magnétique et autres choses du genre.

J'aimerais en particulier que le ministre nous donne l'assurance que ses fonctionnaires sont aussi libéraux qu'il l'a donné à entendre dans le passé pour ce qui est de leur interprétation. Je sais qu'il y a certains genres de littérature, d'après ce que j'ai vu moi-même à New-York et à Paris, dont nous n'avons pas besoin au Canada. D'autre part, on ne peut s'empêcher d'être un peu effrayé par les censeurs. Je suis particulièrement effrayé de la décision du magistrat de Montréal, car si nous avons des hommes de lettres canadiens de mérite, il me semble que les deux représentants qui ont parlé en faveur de ce livre-là en étaient. Cependant, leurs opinions particulières et leurs conseils ont été mis de côté par le magistrat et il a dit, de fait, que ce qu'ils en disaient n'était que leur opinion. En matière de censure, y a-t-il autre chose que des opinions et des jugements? Je le dis franchement au ministre, je fais un peu plus confiance à certains de nos agents de douane qu'à certains de nos magistrats canadiens.

L'autre question est plus précise et s'inspire d'une réponse que j'ai reçue au sujet des ports douaniers qui ne sont pas situés à la frontière internationale ou adjacents à la frontière, ou encore sont situés sur l'océan Atlantique ou l'océan Pacifique, ainsi qu'au sujet des frais d'entretien de ces ports et de leurs revenus. Je voulais avoir une idée des ports dont le revenu est inférieur à \$60,000 par an, et l'on m'a donné une liste de 13 de